

entreprendre

enquêteurs civils

Ils traquent les comptes inactifs et les contrats en déshérence

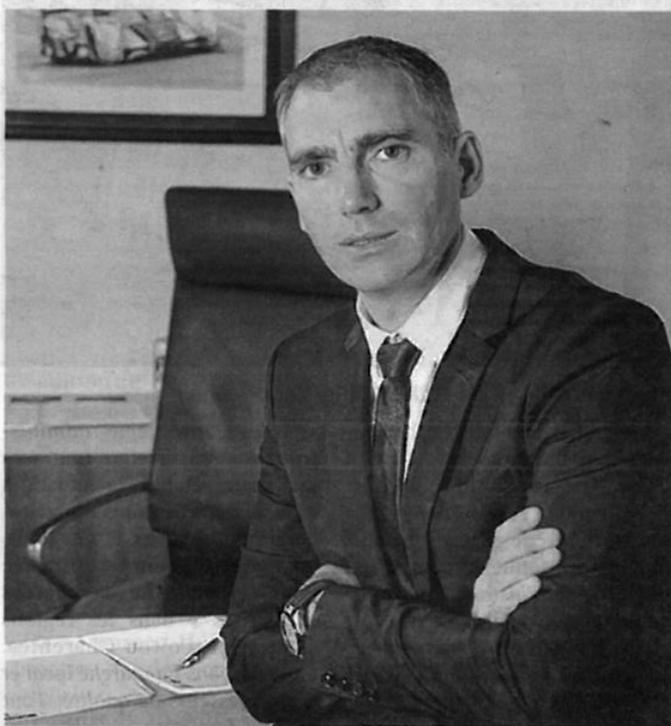
A Montbazon, près de cent enquêteurs civils ont vu leur activité exploser pour répondre aux exigences de la nouvelle loi. Regard sur un métier méconnu.

Ils n'ont ni loupe ni casquette à oreilles et seraient sans doute bien incapables de faire « parler » un brin de tabac de Virginie. Les 95 salariés d'Ater - une société fondée en 1984 à Montbazon - n'en sont pas moins des enquêteurs.

Des enquêteurs d'un type spécial. Des enquêteurs civils. Leur mission ne consiste pas à traquer le crime mais à débusquer les comptes qui dorment et les contrats en déshérence.

En la matière, Ater fait figure de précurseur. « C'est Pascal Greco, le fondateur de la maison, qui, il y a trente ans, a créé ce métier. Aujourd'hui, nous ne sommes plus seuls mais la plupart des autres enquêteurs civils sont basés en Touraine parce qu'il s'agit d'anciens salariés passés à leur compte », explique Sandrine Beaulieu, responsable de Mia. Com, société en charge de la communication d'Ater.

Formés sur le plan juridique et financier, titulaire d'une carte d'enquêteur, les 95 salariés d'Ater ont vu brutalement leur activité exploser. En juin, une loi visant à rendre plus efficace la recherche de bénéficiaires de comptes bancaires inactifs et de contrats d'assurance-vie en déshérence a été promulguée. Les organismes bancaires et financiers doivent dé-



Olivier Oria, directeur général d'Alter.

sormais tout mettre en œuvre pour identifier leurs clients décédés et pour chercher les bénéficiaires des contrats qui n'ont pas été réclamés.

170.000 contrats abandonnés

Un phénomène d'ampleur évalué à plus de 5 milliards d'euros, plus de 170.000 contrats

ayant été abandonnés : « Il faut dire que, jusqu'en 2008, il était parfaitement possible de contracter une assurance au profit de quelqu'un sans le prévenir. Il arrivait souvent que les organismes ignorent que le souscripteur était décédé (certains contrats courant sur... 147 ans !) ou alors ils ne connaissaient pas le nom du bénéficiaire. »

La nouvelle loi est contraignante. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution souhaite, en effet, que banques et assurances aient régularisé les contrats d'assurance-vie non réclamés d'ici la fin de l'année.

A défaut, les capitaux non restitués aux bénéficiaires seront confiés à la Caisse des dépôts avant d'être remis définitivement à l'État.

En vertu de quoi, l'entreprise de Montbazon a vu son activité exploser : « Depuis juin 2014, nous traitons en moyenne 2.500 dossiers par mois soit une croissance de 150 % ».

Alors, autant dire qu'aujourd'hui encore moins qu'hier, ils n'ont guère le temps de s'interroger... sur les secrets d'un brin de tabac de Virginie !

Philippe Samzun

repères

- Créée en 1984 à Montbazon par Pascal Gréco. Dirigée aujourd'hui par Olivier Oria.
- 150.000 recherches par an réalisées par 95 enquêteurs civils.
- 8 m d'euros de chiffre d'affaires en 2014 ; 10 m d'euros prévus en 2015.